

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

Date de convocation : 15 mai 2019

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes à Passy-Grigny

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 59

Nombre de votants : 70

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléante remplaçant Pierre CHARLES, Thérèse LEBRUN-DAVID, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Dominique VASSEUR-LEDROU, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Sylvie PIETREMENT suppléante remplaçant Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Yannick GRANDHOMME suppléant remplaçant Marylise MARTIN, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, José BOUDÉ suppléant remplaçant Edouard VAUTRIN, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Bernard LHERMITE suppléant remplaçant Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Thomas LECOMTE suppléant remplaçant Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Patrick MARX, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Roger MIGUEL

Mme Emmanuelle LÉTÉ donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU

M. Sébastien PAYET donne pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

Mme Francine PICAUVET donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Jean-Pierre URIEL donne pouvoir à M. Gérard GUYARD

M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD

M. André VARLET donne pouvoir à M. David QUATREVAUX

M. Hervé GUEDRAT donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Marylise MARTIN, Nathalie PROLA, Catherine BANDRY MM. Pierre CHARLES, Laurent COUVREUR, Thierry MALVAUX, Edouard VAUTRIN, Olivier MEUNIER, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX et Alain FRIQUOT.

Étaient absents : Mme Céline MEUNIER et M. Didier POUPINEL-DESCAMBRES.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

19-077. COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR.

BUDGET GÉNÉRAL - 700.

Rapporteur : Régis COUTANT

19-078. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

BUDGET GÉNÉRAL - 700.

Rapporteur : Régis COUTANT

Adopté à l'unanimité.

19-079. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET 2019.
BUDGET GÉNÉRAL - 700.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

Affectation c/ R1068	1 480 833,42
Report en fonctionnement R002 si (+) ou D002 si (-)	1 964 874,76
Report en investissement R001 si (+) ou D001 si (-)	- 998 436,42
Crédits de reports investissement dépenses	838 728,00
Crédits de reports investissement recettes	356 331,00

Adopté à l'unanimité.

19-080. COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR.
BUDGET EAU POTABLE - 701.

Rapporteur : Régis COUTANT

19-081. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.
BUDGET EAU POTABLE - 701.

Rapporteur : Régis COUTANT

Adopté à l'unanimité.

19-082. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET 2019.
BUDGET EAU POTABLE - 701.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

Affectation c/ R1068	0,00
Report en fonctionnement R002 si (+) ou D002 si (-)	1 107 182,01
Report en investissement R001 si (+) ou D001 si (-)	452 536,73
Crédits de reports investissement dépenses	148 832,00
Crédits de reports investissement recettes	324 331,00

Adopté à l'unanimité.

19-083. COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702.

Rapporteur : Régis COUTANT

19-084. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702.

Rapporteur : Régis COUTANT

Adopté à l'unanimité.

19-085. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET 2019.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

Affectation c/ R1068	274 174,31
Report en fonctionnement R002 si (+) ou D002 si (-)	1 328 937,12
Report en investissement R001 si (+) ou D001 si (-)	- 275 276,31
Crédits de reports investissement dépenses	463 708,00
Crédits de reports investissement recettes	464 810,00

Adopté à l'unanimité.

19-086. COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR.
BUDGET ÉCONOMIE - 703.

Rapporteur : Régis COUTANT

**19-087. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.
BUDGET ÉCONOMIE - 703.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Adopté à l'unanimité.

**19-088. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET 2019.
BUDGET ÉCONOMIE - 703.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

Affectation c/ R1068	0,00
Report en fonctionnement R002 si (+) ou D002 si (-)	- 6 383,83
Report en investissement R001 si (+) ou D001 si (-)	700 047,17
Crédits de reports investissement dépenses	600 000,00
Crédits de reports investissement recettes	120 000,00

Adopté à l'unanimité.

**19-089. COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR.
BUDGET OPAH - 704.**

Rapporteur : Régis COUTANT

**19-090. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.
BUDGET OPAH - 704.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Adopté à l'unanimité.

**19-091. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET 2019.
BUDGET OPAH - 704.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

Affectation c/ R1068	0,00
Report en fonctionnement R002 si (+) ou D002 si (-)	0,79
Report en investissement R001 si (+) ou D001 si (-)	14 860,87
Crédits de reports investissement dépenses	14 860,00
Crédits de reports investissement recettes	0,00

Adopté à l'unanimité.

**19-092. COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR.
BUDGET SPANC - 709.**

Rapporteur : Régis COUTANT

**19-093. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.
BUDGET SPANC - 709.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Adopté à l'unanimité.

**19-094. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET 2019.
BUDGET SPANC - 709.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

Affectation c/ R1068	4 845,37
Report en fonctionnement R002 si (+) ou D002 si (-)	0,00
Report en investissement R001 si (+) ou D001 si (-)	- 7 946,34
Crédits de reports investissement dépenses	33 062,00
Crédits de reports investissement recettes	5 156,00

Adopté à l'unanimité.

**19-095. OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : José PIERLOT

Le Conseil décide de verser un acompte à hauteur de 200 000 € sur la subvention allouée à l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne, pour l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité.

**19-096. BUDGET GÉNÉRAL - 700. EXERCICE 2019.
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en :

- ajustement de crédits pour les travaux de Bannay et Venteuil
- inscription de l'avance forfaitaire pour le marché de travaux relatif au programme VRD 2018
- ajustement de crédits pour la refacturation des travaux Eau potable réalisés dans le cadre des conventions de mandat avec le Syndicat AEP de Châtillon-sur-Marne (pour Reuil et Villers-sous-Châtillon) et la Commune de Damery

Adopté à l'unanimité.

19-097. REVERSEMENT DE L'INDEMNITÉ D'ASSURANCE SUITE A UN SINISTRE A LA CRÈCHE DE MONTMORT-LUCY.

Rapporteur : Régis COUTANT

Suite à un sinistre en 2013 à la crèche de Montmort-Lucy, le Conseil accepte de reverser, sur présentation d'une facture acquittée, à la commune de Montmort-Lucy la part d'indemnité qui lui revient, soit au maximum la somme de 2 227,31 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

19-098. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVÉE SAINT MARTIN, A CHATILLON-SUR-MARNE.

Rapporteur : Le Président

Considérant le contrat d'association établi entre l'Etat et l'école privée Saint Martin à Châtillon sur Marne qui implique le versement d'une participation de la Communauté de Communes sur la base du coût de l'élève scolarisé dans les écoles publiques du territoire sous compétence communautaire ; le Conseil décide de procéder au paiement des sommes dues au titre des années scolaires 2017/2018 pour 8 élèves et 2018/2019 pour 10 élèves. Le montant de la participation par élève scolarisé en classe d'élémentaire (du CP au CM2) est fixé à la somme de 509,38 €.

**Adopté à la majorité, 45 voix POUR
15 voix CONTRE
10 abstentions**

**19-099. RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU HAMEAU LES DÉSERTS, A CHAMPAUBERT.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable permettant le raccordement du hameau « Les Déserts » à Champaubert, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**19-100. RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE.
REMBOURSEMENT PAR LE DEMANDEUR DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide que la Communauté de Communes, lorsqu'elle est sollicitée pour la création d'un raccordement au réseau d'eau potable, finance dans un premier temps les travaux et la pose d'un compteur puis émette, dans un second temps, un titre de paiement afin que le demandeur rembourse, par le biais d'une convention qu'il aura préalablement accepté, le montant ainsi engagé.

Adopté à l'unanimité.

**19-101. RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DORMANS.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du suivi de la phase travaux de l'opération portant reconstruction de la station d'épuration de Dormans, le Conseil accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études ARTELIA VILLE ET TRANSPORT, pour un montant de rémunération de 49 720,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-102. SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE BOURSULT.
RÉSILIATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil décide de prononcer la résiliation pour motif d'intérêt général du marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet MERLIN/WARNERIE, dans le cadre du suivi de la phase travaux de l'opération portant sur la réalisation du réseau eaux usées de la station d'épuration à Boursault. La collectivité a décidé d'étudier une nouvelle solution, complètement différente, consistant en la création d'une station d'épuration en commun avec la commune d'Oeuilly.

Adopté à l'unanimité.

**19-103. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES STATIONS D'ÉPURATION.
CONVENTION AVEC LES COMMUNES.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Afin de confier aux communes volontaires l'entretien par leurs services techniques des espaces verts des stations d'épuration situées sur leur territoire, le Conseil approuve les termes de la convention à établir avec chaque commune concernée.

Adopté à l'unanimité.

**19-104. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Maurice LOMBARD

Dans le cadre de l'opération groupée de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, le Conseil accepte de confier le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études ACTEAS sur la base des prix unitaires détaillés ci-dessous et fixe le montant de suivi des travaux à facturer aux propriétaires, à la somme de 445,00 € HT.

N°	Désignation	Prix Unitaire HT
1	ACT : Assistance pour la passation des contrats de travaux	85,00 €
2	VISA : Visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs	110,00 €
3	DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux	150,00 €
4	AOR : Assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception	100,00 €
5	Option 1 : Réunions publiques	350,00 €

Adopté à l'unanimité.

**19-105. AMÉNAGEMENT RUE DE PIGNY, A MONTMORT-LUCY.
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil accepte de recevoir le solde du fonds de concours de la Commune, dans le cadre des travaux d'aménagement précités, soit la somme de 16 066,29 €.

Adopté à l'unanimité.

**19-106. AMÉNAGEMENT VRD A ETOGES.
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la Commune, dans le cadre des travaux d'aménagement précités, de 50 720,64 €.

Adopté à l'unanimité.

**19-107. ÉCLAIRAGE PUBLIC.
CONVENTION AVEC LE SIEM ET LA COMMUNE D'OEUILLY.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public rue de l'école à Oeuilly, le Conseil approuve les termes des conventions avec le SIEM et la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**19-108. MAINTENANCE, VÉRIFICATION ET FOURNITURE D'EXTINCTEURS.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS.**

Rapporteur : Thérèse LEBRUN-DAVID

Dans le cadre du groupement de commande constitué avec plusieurs communes du territoire pour la passation d'un marché de prestation de services pour la maintenance, la vérification et la fourniture d'extincteurs, le Conseil accepte de confier le marché de prestations à l'entreprise CHUBB FRANCE SCS.

Adopté à l'unanimité.

**19-109. COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES.
CONVENTION AVEC ECODDS.**

Rapporteur : Jackie BARROIS

Dans le cadre de la collecte des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers en déchetterie, le Conseil autorise le Président à signer la convention-type avec l'éco-organisme ECODDS.

Adopté à l'unanimité.

19-110. AIRES DE COVOITURAGE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil valide le projet de création d'aires de covoiturage sur le territoire communautaire, autorise l'entreprise SIGNAUX GIROD à réaliser les travaux de pose de signalétiques et le PNR de la Montagne de Reims à communiquer et à informer les usagers du territoire de ce nouvel emplacement et s'engage à publier dans ses documents de communication sur l'action covoiturage en citant le financement du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et à fournir un exemplaire du document au PNR de la Montagne de Reims.

Adopté à l'unanimité.

**19-111. ADHÉSION A LA PRESTATION EN SANTÉ PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA MARNE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide d'adhérer à compter du 1^{er} juillet 2019 à la prestation santé prévention du Centre de gestion.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.

Vu pour être affiché le 29 mai 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

